

Documents à retourner – Groupe Fond OJ 2025-2026

Chaque athlète sélectionné dans le groupe Fond pour la saison 2025-2026 doit impérativement :

 **Lire et signer les documents suivants :**

1. Règlement Ski Romand
2. Charte de l'athlète
3. Contrat des tenues Ski Romand

 Ces documents doivent être signés par l'athlète et son représentant légal, puis

 envoyés par email à info@ski-romand.ch

 **DATES IMPORTANTES À RETENIR**

- Fête du Ski Romand → 21 juin 2025

Règlement Ski Romand Fond – Saison 25-26

Chers parents, cher athlète,

Félicitations pour ta sélection parmi les cadres de Ski Romand, tu figures parmi les meilleurs skieurs de notre région.

C'est déjà un grand succès !

Être cadre de l'équipe régionale représente un engagement important, de la part de l'athlète et de ses parents. C'est aussi être un exemple pour les autres compétiteurs, comme pour le grand public.

Cotisation et paiements

L'acceptation de la sélection implique que la cotisation est due

- Groupe OJ A : CHF 1'000.-
- Groupe OJ B : CHF 750.-
- Groupe IRW filles : CHF 1800.-
- Groupe IRW garçons : CHF 1'800.-
- Groupe IRW + NLZ Brigue : CHF 800.-

A ceci, s'ajoute pour tous les groupes, l'opération fondue, soit la commande de 30 paquets à vendre pour un total de CHF 480.- (récolte de fond *pour l'association*).

En cas de retrait suite à une blessure ou maladie, la règle suivante s'applique :

Trimestre commencé = trimestre payé. Soit un retrait pendant

1. Trimestre du 01.05.2025 au 31.07.2025, le quart de la cotisation sera dû
2. Trimestre du 01.08.2025 au 31.10.2025, la moitié de la cotisation sera due
3. Trimestre du 01.11.2025 au 31.01.2026, les trois quarts de la cotisation seront dus
4. Trimestre du 01.02.2026 au 30.04.2026, la cotisation est due en entier.

Une note du médecin justificative sera demandée.

L'opération fondue est due dans son entier dans tous les cas.

Exemple : retrait le 15 août avec note du médecin : la moitié de la cotisation est due + opération fondue en entier.

La cotisation doit être réglée au plus tard avant le **30 septembre 2025**.

Les frais de camps sont payables au moment du camp. Les montants seront communiqués avec la convocation.

Droit à l'image et réseaux sociaux

Nous sommes éventuellement amenés à filmer les enfants ou à les prendre en photos dans l'exercice de leur sport. Nous vous serions reconnaissants de nous autoriser à le faire et à utiliser ces images dans le cadre d'une émission de TV, de la campagne de pub d'un sponsor (uniquement pour récolter des fonds destinés à financer l'association régionale), sur le site de l'association www.ski-romand.ch et sur les réseaux sociaux de Ski Romand.

Dans le cas où l'athlète partage du contenu vidéo ou photo sur les réseaux sociaux, il est d'usage de mentionner les comptes Facebook et/ou Instagram dans la publication ou story.

Assurances

Chaque athlète (famille) doit obligatoirement être au bénéfice des assurances suivantes :

- Une assurance Responsabilité Civile Privée (minimum CHF 5 millions), et à même de couvrir les éventuels dommages involontaires causés par l'athlète.
- Une assurance accident couvrant au minimum les prestations suivantes :
 - Couverture dans toute la Suisse, dans les hôpitaux publics et privés
 - Libre choix du médecin et de l'hôpital
 - Prise en charge intégrale des frais de séjour et de traitement
 - Couverture en Europe en cas d'urgence

Pas obligatoire, mais fortement recommandée :

- Une assurance contre le vol hors du domicile pour les affaires privées des athlètes (vol dans bus ou hôtel).

Ski Romand ne couvre ni le vol des affaires des athlètes, ni la franchise de leur assurance.

Nationalité

Pour la catégorie U16, lors des sélections pour les courses nationales, les athlètes possédant la nationalité suisse ou étant en cours de naturalisation sont prioritaires sur les athlètes n'ayant pas la nationalité suisse ou n'ayant pas de démarches de naturalisation en cours.

Examen médical

Un examen médical obligatoire est requis pour les nouveaux cadres et celles et ceux qui sont sélectionnés dans le groupe IRW (junior). Cet examen est à effectuer durant le printemps à l'Hôpital de la Tour. L'objectif est de prévenir d'éventuelles pathologies qui engendreraient une blessure.

Pour ce faire, il faut contacter l'un des 2 médecins suivants :

Maxime Grosclaude : 022/719.75.77

Maxime Moreillon : 022/719.77.75

Lors de la prise de rendez-vous, précisez que c'est un rendez-vous demandé par Ski Romand pour un bilan médico sportif.

Je suis d'accord avec ce qui précède

Nom et prénom de l'athlète :

Nom et prénom du représentant légal :

Signature de l'athlète :

Signature du représentant légal :

Lieu et date : _____

Charte de l'athlète - SAISON 2025-26

Cher Athlète,

Nous sommes très heureux de te compter parmi nos cadres.

Tu es un exemple pour tes camarades et les jeunes de ta génération. Pour travailler sur de bonnes bases, nous avons défini un certain nombre d'engagements respectifs listés ci-dessous :

Engagements de Ski Romand

- T'offrir des entraînements et un suivi professionnel
 - Pistes
 - Matériel
 - Suivi technique
 - Suivi en condition physique
 - Orientation tactique (choix des courses, stratégie, ...)
- S'efforcer d'assurer au maximum ta sécurité au cours des transports.
- S'efforcer d'assurer au maximum ta sécurité au cours des entraînements.
- Concilier le mieux possible tes entraînements avec tes impératifs scolaires.
- Offrir un niveau de dialogue satisfaisant entre les entraîneurs, toi, tes camarades, tes parents et les responsables de l'association.
- Tenir compte de ton avis.

Tes engagements

- Suivre les indications et la planification établies par ton entraîneur (ski et condition physique).
- Participer au minimum à 80% des entraînements. En cas de force majeure, annoncer et justifier les absences auprès de ton entraîneur le plus rapidement possible.
- Remplir ton carnet d'entraînement via la plateforme Nolio et être à jour à la fin de chaque mois.
- Discuter et planifier les éventuels entraînements supplémentaires avec ton entraîneur.
- Être ponctuel à chaque rendez-vous (entrée en camp, début d'entraînement, séances, etc.).
- Laisser son téléphone portable à la maison. Pour ceux qui se déplacent en transport public, le confier à l'entraîneur lors du rendez-vous et le récupérer en fin de camp. Les parents peuvent joindre leur enfant en cas de besoin via le téléphone des entraîneurs.

- Respecter l’avis des entraîneurs ; en discuter avec eux si tu n’es pas d’accord (la notion de respect est centrale pour notre travail. Les entraîneurs te respectent. Tu dois les respecter aussi).
- Représenter dignement notre association à travers ton comportement et ton habillement, dans le cadre des activités sportives et dans la vie de tous les jours.
- Respecter le règlement relatif aux tenues en annexe.
- Respecter le matériel d’entraînement ou tout matériel d’un lieu public comme un hôtel ou un restaurant, le cas échéant, annoncer immédiatement tout dégât à ton entraîneur.
- Préparer les skis de manière soignée en respectant les protocoles de fartage (pas de fluor, pas de ski collants, ski bien raclés et brossés,etc.)
- Le comportement avec les bus se doit d’être irréprochable (sécurité, ordre intérieur, carrosserie).
- Ne pas mettre en ligne ou publier de photos, d’articles ou de vidéos qui pourraient nuire à ton image, celle de ton groupe ou de ton association.
- Ne pas fumer, ni prendre aucun produit dopant ou dérivé, pas de boisson alcoolisée, pas de boissons énergisantes et évidemment, pas de drogue.

Je suis d’accord avec ce qui précède

Nom et prénom de l’athlète :

Nom et prénom du représentant légal :

Signature de l’athlète :

Signature du représentant légal :

Lieu et date : _____

FOND - TENUES - SAISON 2025-2026

Achat de la tenue Ski Romand – obligatoire

Le port de la tenue de ski de fond avec les logos de Ski Romand est obligatoire sur toutes les compétitions nationales et internationales.

ATTENTION, A LIRE ATTENTIVEMENT

Sponsors Ski Romand

- Le sponsor principal pour les athlètes de Ski Romand est Raiffeisen
- Tous les athlètes doivent avoir le logo Raiffeisen sur le couvre-chef.

Sponsors privés

- Les athlètes peuvent avoir des sponsors privés, mais doivent s'en référer à Ski Romand au préalable.
- Les sponsors privés peuvent être placés uniquement sur les vêtements suivants : pantalon, t-shirt, veste, sweatshirt et bandeau/bonnet* (les dimensions des différents logos, doivent respecter les normes FIS pour les catégories junior et élite)
(* bandeau/bonnet : voir point suivant).
- Un second logo (Swiss-Ski, sponsor privé ou autre) peut figurer sur le bandeau/bonnet, mais il doit être mis sur le côté et sa taille doit être inférieure à la moitié de celle du logo Raiffeisen (La taille doit respecter les normes FIS pour les catégories junior et élite).
- Les sponsors privés ne peuvent pas exercer d'activité dans les domaines similaires à ceux de Ski Romand. Nous nous sommes engagés à une exclusivité de la branche envers nos sponsors principaux.

Podiums, remises des prix :

Un couvre-chef (casquette, bonnet, bandeau) avec le logo Raiffeisen ainsi que, le port de la veste Ski Romand sont obligatoires **pour toutes les remises de prix** nationales.

Nous espérons que votre enfant aura du plaisir à participer au groupe et vivra avec Ski Romand une expérience sportive positive.

Je suis d'accord avec ce qui précède

Nom et prénom de l'athlète :

Nom et prénom du représentant légal :

Signature de l'athlète :

Signature du représentant légal :

Lieu et date : _____